

Membres du Bureau : 28

Présents : 16

Pouvoirs : 6

Votants : 22

Excusés : 12

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 16 Septembre 2025

Date de convocation : 10 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 septembre à 19 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	/
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSY :	M. Étienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	/
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	/
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE

LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VRY :	M. Dominique MAST

Absents :

/

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Alain DALSTEIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Michel HERENCIA a donné procuration à M. Étienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Sylvain WEIL pour tous les points à l'ordre du jour
M. Claude SPINELLI a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2025_20 : ASSAINISSEMENT – Vente tonnes à lisier

M. le Président rappelle que lors de la commission du 11 Mars 2025, la vente des deux tonnes à lisier stocké à la Station d'épuration de Courcelles Chaussy a été retenue. La recette est inscrite au budget 2025.

Après contact avec différentes entreprises, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprises PCOPIB de Bazoncourt selon les conditions suivantes :

- Une tonne à lisier de 10m3 agrimat en l'état de fonctionnement non garanti pour un montant de 3 500 €,
- Une tonne à lisier de 5 m3 agrimat en l'état de fonctionnement non garanti (Roue droite crevée) pour un montant de 2 500 €,

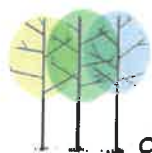
Le Bureau communautaire,

ENTENDU les explications du Président,

Après en avoir délibéré, par une abstention (M. Dominique BERTRAND) et 21 voix pour,

DECIDE :

- **DE VENDRE** à la société PCOPIB :
 - Une tonne à lisier de 10m3 agrimat en l'état de fonctionnement non garanti pour un montant de 3 500 € ;
 - Une tonne à lisier de 5 m3 agrimat en l'état de fonctionnement non garanti (Roue droite crevée) pour un montant de 2 500 € ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à M. le Président, pour intervenir dans cette affaire au nom de la Communauté de Communes et signer tous les documents y afférents.



**Haut Chemin
Pays de Pange**

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le

ID : 057-200067957-20250916-DBC2025_20-DE

S²LOW

Fait à Pange le 16 septembre 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP





**Haut Chemin
Pays de Pange**

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le



ID : 057-200067957-20250916-DBC2025_21-DE

Membres du Bureau : 28

Présents : 16

Pouvoirs : 6

Votants : 22

Excusés : 12

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 16 Septembre 2025

Date de convocation : 10 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 septembre à 19 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	/
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Étienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	/
MAIZEROT :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	/
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

LES ETANGS :

MARSILLY :

SAINT-HUBERT :

SANRY-LES-VIGY :

SANRY-SUR-NIED :

SORBEY :

VRY :

M. Yves LEGENDRE

M. Bernard BARRE

Mme Sylvie RICHARD

M. Lionel GUIRAUT

Mme Marie-Laure POINSIGNON

M. Claude SPINELLI

M. Dominique MAST

Absents :

/

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Alain DALSTEIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Michel HERENCIA a donné procuration à M. Étienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Sylvain WEIL pour tous les points à l'ordre du jour
M. Claude SPINELLI a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2025_21 : ASSAINISSEMENT – Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif 2024

M. le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours. Le présent rapport présenté et validé lors de la commission du 9 Septembre 2025 (RPQS ci annexé) est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Il sera également disponible sur le site internet de la collectivité

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

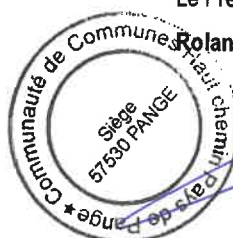
- **DE PRENDRE** acte du rapport 2024 du service assainissement tel que présenté ;
- **DE TRANSMETTRE** aux services préfectoraux la présente délibération ;
- **DE METTRE** en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr ;
- **DE RENSEIGNER** et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Fait à Pange le 16 septembre 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Bureau : 28

Présents : 16

Pouvoirs : 6

Votants : 22

Excusés : 12

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 16 Septembre 2025

Date de convocation : 10 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 septembre à 19 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	/
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Étienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	/
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	/
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE



LES ETANGS :

MARSILLY :

SAINT-HUBERT :

SANRY-LES-VIGY :

SANRY-SUR-NIED :

SORBEY :

VRY :

M. Yves LEGENDRE

M. Bernard BARRE

Mme Sylvie RICHARD

M. Lionel GUIRAUT

Mme Marie-Laure POINSIGNON

M. Claude SPINELLI

M. Dominique MAST

Absents :

/

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Alain DALSTEIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Michel HERENCIA a donné procuration à M. Étienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Sylvain WEIL pour tous les points à l'ordre du jour
M. Claude SPINELLI a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2025_22 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Vente à RESEDA d'un terrain de la zone de Coincy

Le Vice-président en charge du développement économique présente une demande d'achat de terrain sur la zone de Coincy.

Le Bureau communautaire,

VU la demande formulée par la société RESEDA pour l'acquisition d'un terrain dans la zone d'activités Coincy-Actipôle de Coincy, pour un projet de réserve foncière en prévision de l'installation d'un poste source (225 000 KV),
VU l'avis des Domaines en date du 20 mars 2025,
VU l'avis favorable de la commission « développement économique » en date du 2 septembre,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE VENDRE** à la société RESEDA une partie de la parcelle cadastrée section 18 n°46 à COINCY pour une surface totale de 2 ha 00 a 00 ca, au prix de 23 € HT du m2 ;
- **QUE LES** frais et honoraires du notaire et d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur ;
- **DE CHARGER** l'Office Notarial de Maîtres Dominique THOMAS et Michael JACOB à Metz (57), d'établir l'acte de vente authentique correspondant ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à M. le Président, pour intervenir dans cette affaire au nom de la Communauté de Communes.

Fait à Pange le 16 septembre 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Bureau : 28

Présents : 16

Pouvoirs : 6

Votants : 22

Excusés : 12

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 16 Septembre 2025

Date de convocation : 10 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 septembre à 19 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	/
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Étienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	/
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINT-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	/
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE

LES ETANGS :

MARSILLY :

SAINT-HUBERT :

SANRY-LES-VIGY :

SANRY-SUR-NIED :

SORBEY :

VRY :

M. Yves LEGENDRE

M. Bernard BARRE

Mme Sylvie RICHARD

M. Lionel GUIRAUT

Mme Marie-Laure POINSIGNON

M. Claude SPINELLI

M. Dominique MAST

Absents :

/

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Alain DALSTEIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Michel HERENCIA a donné procuration à M. Étienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Sylvain WEIL pour tous les points à l'ordre du jour
M. Claude SPINELLI a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2025_23 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Vente d'un terrain à la SCI Actipôle sur la ZA la Planchette

Le Vice-président en charge du développement économique présente une demande d'achat de terrain sur la zone d'OGY-MONTOY-FLANVILLE. La société SCI ACTIPOLE souhaite acquérir la parcelle cadastrée section 26 n°561 dans la zone artisanale pour y implanter une salle des ventes. Cette parcelle recouvre une surface totale de 7 193 m². La proposition financière de l'entreprise correspond aux tarifs recommandés par l'avis du Domaine.

Le Bureau communautaire,

Vu l'avis du Domaine en date du 24 janvier 2023 et prorogé pour une durée de 12 mois le 18 novembre 2024,
Vu l'avis favorable de la commission « développement économique » en date du 2 septembre,

Après en avoir délibéré, par 2 abstentions (MM. Sylvain WEIL et Lionel GUIRAUT) et 19 voix pour, M. Éric GULINO étant sorti au moment du vote,

DECIDE :

- **DE VENDRE** à la société SCI ACTIPOLE la parcelle cadastrée section 26 n°561 à OGY-MONTOY-FLANVILLE pour une surface totale de 7 193 m², au prix de 237 369 € HT ;
- **D'INFORMER** que les frais et honoraires du notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- **DE CHARGER** l'Office Notarial de Maître JACOB et Maître THOMAS à Metz (57), d'établir l'acte de vente authentique correspondant ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à M. le Président, pour intervenir dans cette affaire au nom de la Communauté de Communes et signer tous les documents y afférents.

Fait à Pange le 16 septembre 2025

Pour extrait conforme,

Président,

Roland CHLOUP



Membres du Bureau : 28

Présents : 16

Pouvoirs : 6

Votants : 22

Excusés : 12

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 16 Septembre 2025

Date de convocation : 10 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 septembre à 19 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	/
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Étienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	/
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	/
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE

LES ETANGS :

MARSILLY :

SAINT-HUBERT :

SANRY-LES-VIGY :

SANRY-SUR-NIED :

SORBEY :

VRY :

M. Yves LEGENDRE

M. Bernard BARRE

Mme Sylvie RICHARD

M. Lionel GUIRAUT

Mme Marie-Laure POINSIGNON

M. Claude SPINELLI

M. Dominique MAST

Absents :

/

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Alain DALSTEIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Michel HERENCIA a donné procuration à M. Étienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Sylvain WEIL pour tous les points à l'ordre du jour
M. Claude SPINELLI a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2025_24 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Vente d'un terrain à la société STAR FACADES sur la ZA Saint-Jean

Le Vice-président en charge du développement économique présente une demande d'achat de terrain sur la zone de COURCELLES-CHAUSSEY. La société STAR FACADES souhaite acquérir la parcelle cadastrée section 31 n°256 située dans la zone artisanale afin d'y développer son activité de ravalement de façades, enduits projetés et isolation thermique par l'extérieur. Cette parcelle recouvre une surface totale de 10 467 m². La proposition financière de l'entreprise correspond aux tarifs recommandés par l'avis du Domaine.

Le Bureau communautaire,

VU l'avis des Domaines en date du 9 juillet 2025,

Vu l'avis favorable de la commission « développement économique » en date du 2 septembre,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE VENDRE** à la société STAR FACADES la parcelle cadastrée section 31 n°256 à COURCELLES-CHAUSSEY pour une surface totale de 10 467 m², au prix de 105 000 € HT ;
- **D'INFORMER** que les frais et honoraires du notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- **DE CHARGER** l'Office Notarial de Maître Catherine CLAUDEL à COURCELLES-CHAUSSEY (57), d'établir l'acte de vente authentique correspondant ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à M. le Président, pour intervenir dans cette affaire au nom de la Communauté de Communes et signer tous les documents y afférents.

Fait à Pange le 16 septembre 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Bureau : 28

Présents : 16

Pouvoirs : 6

Votants : 22

Excusés : 12

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 16 Septembre 2025

Date de convocation : 10 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 septembre à 19 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	/
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Étienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	/
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	/
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE



LES ETANGS :

MARSILLY :

SAINT-HUBERT :

SANRY-LES-VIGY :

SANRY-SUR-NIED :

SORBÉY :

VRY :

M. Yves LEGENDRE

M. Bernard BARRE

Mme Sylvie RICHARD

M. Lionel GUIRAUT

Mme Marie-Laure POINSIGNON

M. Claude SPINELLI

M. Dominique MAST

Absents :

/

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Alain DALSTEIN pour tous les points à l'ordre du jour

M. Michel HERENCIA a donné procuration à M. Étienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour

M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour

M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Sylvain WEIL pour tous les points à l'ordre du jour

M. Claude SPINELLI a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour

M. Dominique MAST a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2025_25 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Réalisation d'un diagnostic économique inter-consulaire en partenariat avec la CMA et la CCI de Moselle

Le Vice-président en charge du développement économique présente une proposition d'étude inter consulaire visant à faire réaliser un diagnostic économique du territoire de la CCHCPP par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Moselle.

L'objectif est de proposer un panorama exhaustif du tissu économique de la CCHCPP. Ce diagnostic sera établi à partir du Registre National des Entreprises (RNE) et du fichier consulaire de la CCI de la Moselle (RCS). Les indicateurs seront produits à différentes échelles géographiques (Département / EPCI / Commune) selon la disponibilité et/ou la précision des données.

Le détail des thématiques analysées est le suivant :

- Contexte économique départemental ;
- Répartition et évolution des activités économiques (par catégorie, par commune, par secteur d'activité détaillé),
- Les activités les plus représentées au sein du territoire ;
- Statut et forme juridique des établissements ;
- Ancienneté des établissements ;
- Dynamiques entrepreneuriale (créations et radiations d'entreprise) ;
- L'emploi salarié (répartition et évolution) – secteur marchand ;
- Les dirigeants (par catégorie d'âge).

L'analyse de ces données donnera lieu à l'élaboration d'une synthèse, comprenant les enjeux et les pistes de réflexion du territoire permettant aux élus de piloter leurs politiques de développement économique. Cette observation statistique sera complétée par des représentations cartographiques permettant d'illustrer géographiquement les caractéristiques du tissu économique local.

Le coût de cette étude s'élève à 5 600 € HT.

	Détail de la prestation	Tarif HT	Tarif TTC
Diagnostic économique du territoire	Mobilisation et croisement du Fichier consulaire et du Registre des Métiers	5 600 €	6 720 €
	Extraction et analyse des données économiques sur le périmètre de la CC Haut Chemin Pays de Pange		
	Rédaction d'un rapport d'étude / cartographie		
	Présentation conjointe CCI / CMA auprès de la collectivité		

CONTEXTE

Dans le cadre d'un renforcement des actions à destination des entreprises du territoire, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle (CMA) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Moselle (CCI) proposent à la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange (CCHCPP) un diagnostic conjoint du tissu économique local.

Pour ce faire, les deux chambres consulaires s'appuient sur un ensemble d'indicateurs, actualisés grâce à leurs fichiers d'entreprises : nombre d'établissements, secteurs d'activités, emplois, dirigeants ...

Leur mise en perspective avec les intercommunalités voisines permettra de positionner les dynamiques du territoire à l'échelle départementale.

En option, la CMA et la CCI propose de réaliser une enquête qualitative auprès des chefs d'entreprises de la CCHCPP.

Proposition

PROPOSITION D'ÉTUDE INTERCONSULAIRE : ANALYSE ÉCONOMIQUE DE LA CC HAUT CHEMIN PAYS DE PANGE

L'objectif est de proposer un panorama exhaustif du tissu économique de la CCHCPP.

Ce diagnostic sera établi à partir du Registre National des Entreprises (RNE) et du fichier consulaire de la CCI de la Moselle (RCS). Les indicateurs seront produits à différentes échelles géographiques (Département / EPCI / Commune) selon la disponibilité et/ou la précision des données.

Le détail des thématiques analysées est le suivant :

Contexte économique départemental

Le poids économique comparé par EPCI

La répartition territoriale des établissements

Répartition et évolution des activités économiques (par catégorie, par commune, par secteur d'activité détaillé),

La répartition des établissements au sein du territoire (par commune)

La localisation et le dénombrement des établissements

La densité économique comparée par EPCI

Répartition par secteurs d'activités et détail

Évolution du nombre d'établissements

Évolution par secteurs d'activité et formes juridiques

Évolution par commune

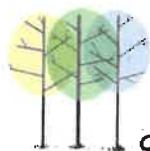
Les activités les plus représentées au sein du territoire,

Top 10 des activités les plus représentées

Statut et forme juridique des établissements,

Statut des établissements (répartition siège et établissements secondaires)

Forme juridique (dont micro-entrepreneur)



Ancienneté des établissements

Dynamiques entrepreneuriale (créations et radiations d'entreprise),

Nombre de créations /radiations

Taux de créations / radiations

Solde créations / radiations

L'emploi salarié (répartition et évolution) – secteur marchand,

Répartition de l'emploi salarié marchand par grand secteur d'activité

Profil de l'activité salarié par EPCI

La répartition détaillée par secteur d'activité

La répartition de l'emploi salarié par commune

Les principaux établissements employeurs

L'évolution de l'emploi salarié total et par grands secteurs d'activité

L'évolution de l'emploi salarié total : comparaison par EPCI

Les dirigeants (par catégorie d'âge)

Pyramide des âges et comparatif Moselle

Age moyen et catégorie d'âge par secteur d'activité

Synthèse : enjeux et pistes de réflexion

*Cette observation statistique sera complétée par des représentations cartographiques permettant d'illustrer géographiquement les caractéristiques du tissu économique local. Proposition étude interconsulaire Page 3 sur 5
22/04/2025*

PRESTATION OPTIONNELLE : ENQUÊTE QUALITATIVE AUPRÈS D'UN ÉCHANTILLON D'ENTREPRISES DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Afin de compléter le diagnostic initial, il est proposé en prestation optionnelle une enquête-flash auprès d'un panel de dirigeants d'entreprise implantés sur le territoire. Le questionnaire doit permettre de mesurer le niveau d'activité et d'identifier les perspectives et attentes des chefs d'entreprises, notamment auprès de la collectivité.

Cette enquête viendra compléter l'analyse des chiffres par des paroles d'entrepreneurs locaux. Elle sera réalisée par les équipes de la CCI et de la CMA, sur la base d'un questionnaire partagé et administré en ligne (logiciel VOCAZA - questionnaire auto-administré) et transmis aux entreprises du territoire.

Pour des raisons d'efficacité, ce questionnaire ne devra pas dépasser une quinzaine de questions.

Un échantillon minimum de 50 entreprises sera nécessaire afin de pouvoir exploiter les réponses.

Les résultats seront agrégés, analysés et présentés conjointement par les deux chambres consulaires.

Toute démarche ou contact ultérieur auprès d'un dirigeant ayant répondu à l'enquête sera soumis à son autorisation préalable.

DÉLAIS DE RÉALISATION

À compter de la date de signature de la présente proposition d'étude par le commanditaire, la livraison s'établira en fonction du calendrier prévisionnel suivant (hors juillet-août) : Diagnostic économique du territoire

2,5 mois

Enquête auprès des chefs d'entreprise (en option)

2,5 mois supplémentaires

Le Bureau communautaire,

*VU la proposition d'étude inter consulaire proposée par la CMA Moselle et la CCI Moselle,
Vu l'avis favorable de la commission en date du 2 septembre,*



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le

ID : 057-200067957-20250916-DBC2025_25-DE

S²LO

Après en avoir délibéré, par 2 voix contre (MM. Sylvain WEIL et Lionel GUIRAUT), par une abstention (M. Christian PETIT) et 19 voix pour,

DECIDE :

- **DE VALIDER** la réalisation d'un diagnostic économique du territoire de la CCHCPP pour un montant de 5 600 € HT ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à M. le Président, pour intervenir dans cette affaire au nom de la Communauté de Communes et signer tous les documents y afférents.

Fait à Pange le 16 septembre 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Bureau : 28

Présents : 16

Pouvoirs : 6

Votants : 22

Excusés : 12

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 16 Septembre 2025

Date de convocation : 10 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 septembre à 19 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	/
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSY :	M. Étienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	/
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	/
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE

LES ETANGS :

MARSILLY :

SAINT-HUBERT :

SANRY-LES-VIGY :

SANRY-SUR-NIED :

SORBEY :

VRY :

M. Yves LEGENDRE

M. Bernard BARRE

Mme Sylvie RICHARD

M. Lionel GUIRAUT

Mme Marie-Laure POINSIGNON

M. Claude SPINELLI

M. Dominique MAST

Absents :

/

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Alain DALSTEIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Michel HERENCIA a donné procuration à M. Étienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Sylvain WEIL pour tous les points à l'ordre du jour
M. Claude SPINELLI a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2025_26 : EAU POTABLE – Adoption du Rapport des Prix et la Qualité du Service annuel pour l'eau potable pour l'année 2024 – Commune de Burtoncourt

Le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport présenté lors de la commission du 9 Septembre 2025 (RPQS ci annexé) est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Il sera également disponible sur le site internet de la collectivité

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE PRENDRE** acte du rapport 2024 du service d'eau potable tel que présenté,
- **DE TRANSMETTRE** aux services préfectoraux la présente délibération
- **DE METTRE** en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DE RENSEIGNER** et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Fait à Pange le 16 septembre 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Bureau : 28

Présents : 16

Pouvoirs : 6

Votants : 22

Excusés : 12

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 16 Septembre 2025

Date de convocation : 10 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 septembre à 19 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	/
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Étienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	/
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINT-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	/
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE

LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VRY :	M. Dominique MAST

Absents :

/

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Alain DALSTEIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Michel HERENCIA a donné procuration à M. Étienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Sylvain WEIL pour tous les points à l'ordre du jour
M. Claude SPINELLI a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2025_27 : GEMAPI – Convention de délégation temporaire

Le Conseil communautaire du 11 avril 2022 a opté pour une délégation temporaire de la compétence GEMAPI à la commune de SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE afin de pouvoir effectuer les travaux de renaturation du Rupt-de-Zelle, dans la cadre de l'Appel à projet « Trame Verte et Bleue ». Les travaux ont eu lieu durant courant 2023-2024 ; la réunion de fin de chantier ayant eu lieu le 16 mai 2024.

Le bilan des frais engendrés par les travaux de renaturation étant plus élevé qu'initialement prévu, pour procéder au versement de la subvention à la commune de Servigny-les-Sainte-Barbe, il est présenté un avenant au contrat initialement établi.

L'avenant stipule que les acquisitions foncières ne seront pas prises en compte et que l'enveloppe de dépenses retenues est la suivante :

	Total (HT)
Frais de maitrise d'oeuvre	48 102,50 €
Travaux	217 449,50 €
TOTAL	265 552 €
Subvention AERM (80%)	212 441,60 €
Total après déduction des subventions (reste à charge de la CCHCPP)	53 110,40 €

Le reste à charge de la CCHCPP concernant les travaux de réouverture du Rupt-de-Zelle est établi à 53 110,40 € et non 31 774 € comme mentionné dans la convention.



**Haut Chemin
Pays de Pange**

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le

ID : 057-200067957-20250916-DBC2025_27-DE

S²LO

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, M. Joël SIMON (détenteur de la procuration de M. Bernard BARRE) étant sorti pour tout le point,

DECIDE :

- **DE VALIDER** l'avenant ;
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document relatif avec celui-ci.

Fait à Pange le 16 septembre 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Bureau : 28

Présents : 16

Pouvoirs : 6

Votants : 22

Excusés : 12

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 16 Septembre 2025

Date de convocation : 10 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 septembre à 19 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	/
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Étienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	/
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	/
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE



LES ETANGS :

MARSILLY :

SAINT-HUBERT :

SANRY-LES-VIGY :

SANRY-SUR-NIED :

SORBÉY :

VRY :

M. Yves LEGENDRE

M. Bernard BARRE

Mme Sylvie RICHARD

M. Lionel GUIRAUT

Mme Marie-Laure POINSIGNON

M. Claude SPINELLI

M. Dominique MAST

Absents :

/

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Alain DALSTEIN pour tous les points à l'ordre du jour

M. Michel HERENCIA a donné procuration à M. Étienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour

M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour

M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Sylvain WEIL pour tous les points à l'ordre du jour

M. Claude SPINELLI a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour

M. Dominique MAST a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2025_28 : GEMAPI – Intégration du BV de Vallières au PAPI du bassin versant Moselle Aval

Depuis 2020, le Syndicat Mixte Moselle Aval a porté et réalisé le Programme d'Etudes Préalable (PEP) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). La finalisation des études structurantes du PEP, a permis d'améliorer significativement la connaissance du risque inondation sur le bassin versant de la Moselle. Les nouvelles connaissances ayant émergées de ces travaux (modélisations hydrauliques, étude relative au risque de remontée de nappes, au risque ruissellement, Schéma directeur Orne et Seille, diagnostic territorial des enjeux et de la vulnérabilité du territoire...) constituent le socle sur lequel les phases de concertation autour de la construction du futur PAPI 1 de la Moselle Aval, ont été engagées depuis fin 2024 et qui se sont poursuivies au cours du premier semestre 2025.

Le 27 mai dernier, la mobilisation politique organisée par le Syndicat Mixte Moselle Aval autour de ce projet ambitieux, a réuni l'ensemble des maîtres d'ouvrage qui ont pu réaffirmer leur volonté respective de s'engager dans la réalisation des nombreuses actions du Programme, qui s'élève à près de 70 millions d'euros.

Sa mise en œuvre se traduit par la conduite de projets ambitieux et diversifiés, à des échelles territoriales cohérentes, en recherchant systématiquement l'optimisation des co-financements, au taux maximum de 80% lorsque cela est possible, grâce à une stratégie mesurée, équilibrée et répondant aux objectifs d'une gestion intégrée des bassins versants.

Le dossier a été réalisé dans le cadre d'une concertation étroite avec les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, la Région Grand Est, les intercommunalités du périmètre d'action du Syndicat Mixte Moselle Aval, les structures en charge de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) du bassin versant et Voies Navigables de France.

En synthèse, le projet PAPI identifie à ce jour 108 actions réparties entre les sept axes du cahier des charges PAPI 3 et un axe complémentaire transversal lié à l'animation du Programme.

La ventilation des actions et de leurs coûts prévisionnels est la suivante :

N° de l'Axe	Intitulé de l'Axe	Nombre d'actions	HT	TTC
Axe 0	Animation de la démarche PAPI	3		€ 918 000,00
Axe 1	Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	9		€ 1 407 920,00
Axe 2	Surveillance, prévision des crues et des inondations	7		€ 122 200,00
Axe 3	Alerte et gestion de crise	4		€ 24 000,00
Axe 4	Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	5		€ 1 551 000,00
Axe 5	Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	8		€ 2 501 400,00
Axe 6	Gestion des écoulements	57	38 371 000,00 €	€ 46 045 200,00
				€ 1 560 000,00
Sous total TTC Axe 6				€ 47 605 200,00
Axe 7	Gestion des ouvrages de protection hydrauliques	15	14 383 060,00 €	€ 17 259 672,00
Coût prévisionnel du PAPI pour la période 2026 – 2031 - € TTC				€ 71 389 392,00

Montant indiqué dans le tableau de financement

Au total, le coût prévisionnel du PAPI pour la période 2026 – 2031 est évalué à ce jour à 71 389 392 € TTC.

La déclinaison des 108 actions du PAPI appelle le soutien des co-financeurs suivants :

- L'Etat qui intervient au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) ;
- La Région Grand Est ;
- L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ;
- L'Union Européenne au titre du FEDER.

Les opérations seront réalisées sous plus de 20 maitrises d'ouvrage différentes sous la coordination du Syndicat Mixte Moselle Aval.

Dans ce contexte, la Communauté de communes souhaite saisir l'opportunité d'inscrire au PAPI une action prévisionnelle dont sa mise en œuvre servira la prévention des inondations :

Action	Intitulé	Montant estimatif		Subvention (Région, AERM, FEDER...)		
		€ HT	€ TTC	Sur HT/TTC**	Taux et montants prévisionnels des subventions	
2.8	Etudier l'opportunité de la mise en place d'un SDAL sur le territoire de la CC Haut Chemin Pays de Pange		25 000€	TTC	50%	12 500€

La participation de la CCHCCP au PAPI du bassin versant de Moselle Aval, présente également l'avantage de permettre aux propriétaire de biens à usage d'habitation et entreprises de moins de 20 salariés, situés en zone inondable, dans l'emprise du PAPI, et qui souhaitent mettre en œuvre des mesures visant à protéger et adapter leurs habitations face au risque inondation, de prétendre à des financements par Etat-Fonds Barnier, jusqu'à 80% du montant des travaux. Les mesures de mitigation les plus adaptées doivent être identifiées à l'issue de diagnostics de vulnérabilité, également subventionnés, et portés par la collectivité.

Ces actions (diagnostics portés par une collectivité, travaux réalisés par les propriétaires) s'inscrivent pleinement dans l'axe 5 du PAPI : « la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes ».

Dans ce cadre, il convient que la Communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange valide par délibération cet accord de principe pour participer à cette démarche et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour porter les actions qui lui sont attribuées, sous réserve de la labellisation du PAPI 1 du bassin versant Moselle Aval par le instances nationales et d'approbation par notre assemblée délibérante.

Il est proposé au Bureau communautaire l'adoption de cette motion.

Le Bureau communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le cahier des charges PAPI 3,

VU les éléments présentés relatifs au dossier de candidature à la labellisation du PAPI 1 2026-2031 du bassin versant Moselle aval,

Après en avoir délibéré, M. Alain DALSTEIN ne participe pas au vote,

DECIDE :

- **DE VALIDER** la mise en œuvre des actions de la Communauté de Communes Haut Chemin- Pays de Pange intégrées dans le cadre du premier Programme d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI 1 – 2026-2031) pour le bassin versant de la Moselle aval et porté par le Syndicat Mixte Moselle Aval,
- **D'ACTER** que les actions prévisionnelles intégrées au PAPI qui seront réalisées en propre par la CCHCPP sont présentées ci-dessous :

Action	Intitulé	Montant estimatif*		Subvention (FPRNM / FEDER/ Région Grand Est, Agence de l'Eau)		
		€ HT	€ TTC	Sur HT/TTC**	Taux et montant prévisionnels des subventions	
2.8	Etudier l'opportunité de la mise en place d'un SDAL sur le territoire de Haut Chemin Pays de Pange		25 000 €	TTC	50%	12 500 €

- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document et à mener toute action liée à cette démarche.

Fait à Pange le 16 septembre 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP





Membres du Bureau : 28

Présents : 16

Pouvoirs : 6

Votants : 22

Excusés : 12

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 16 Septembre 2025

Date de convocation : 10 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 septembre à 19 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

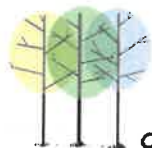
Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	/
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSY :	M. Étienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	/
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	/
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le

ID : 057-200067957-20250916-DBC2025_29-DE



LES ETANGS :

MARSILLY :

SAINT-HUBERT :

SANRY-LES-VIGY :

SANRY-SUR-NIED :

SORBÉY :

VRY :

M. Yves LEGENDRE

M. Bernard BARRE

Mme Sylvie RICHARD

M. Lionel GUIRAUT

Mme Marie-Laure POINSIGNON

M. Claude SPINELLI

M. Dominique MAST

Absents :

/

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Alain DALSTEIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Michel HERENCIA a donné procuration à M. Étienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Sylvain WEIL pour tous les points à l'ordre du jour
M. Claude SPINELLI a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2025_29 : ORDURES MÉNAGÈRES – Vente d'anciens bacs roulants

La société COLLECTAL souhaite procéder au rachat d'anciens bacs destinés aux ordures ménagères résiduelles.
Il s'agit des anciens bacs qui étaient alors affectés sur le territoire historique du Haut-Chemin.

Les modalités de rachat de ces bacs sont les suivantes :

- Rachat de 1 600 bacs de 240L à 6,00 € pièce.
- Rachat de 50 bacs de 770L à 20,00 € pièce

Ainsi, le total représente :

$$(1\,600 \times 6,00 \text{ €}) + (50 \times 20,00 \text{ €}) = 10\,600,00 \text{ €}$$

Le Bureau communautaire,

ENTENDU les explications du Président,

Après en avoir délibéré, par une abstention (M. Christian PETIT) et 19 voix pour, M. Sylvain WEIL (détenteur de la procuration de M. Lionel GUIRAUT) ne prenant pas part au vote,

DECIDE :

- **DE VENDRE** à la société COLLECTAL les bacs roulants.
- **DE DONNER** tous pouvoirs à M. le Président, pour intervenir dans cette affaire au nom de la Communauté de Communes et signer tous les documents y afférents.

Fait à Pange le 16 septembre 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Bureau : 28

Présents : 16

Pouvoirs : 6

Votants : 22

Excusés : 12

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 16 Septembre 2025

Date de convocation : 10 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 septembre à 19 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	/
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Étienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	/
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	/
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE



LES ETANGS :

MARSILLY :

SAINT-HUBERT :

SANRY-LES-VIGY :

SANRY-SUR-NIED :

SORBEY :

VRY :

M. Yves LEGENDRE

M. Bernard BARRE

Mme Sylvie RICHARD

M. Lionel GUIRAUT

Mme Marie-Laure POINSIGNON

M. Claude SPINELLI

M. Dominique MAST

Absents :

/

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Alain DALSTEIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Michel HERENCIA a donné procuration à M. Étienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Sylvain WEIL pour tous les points à l'ordre du jour
M. Claude SPINELLI a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2025_30 : ORDURES MÉNAGÈRES – Approbation du RPQS 2024

M. le Président expose et présente au Bureau communautaire le RPQS du service exploitation pour l'année 2024. Ce dernier rappelle que ce document n'est pas une obligation d'un point de vue juridique.

M. le Président propose au Bureau communautaire d'approuver le RPSQ 2024 du service exploitation.

Le Bureau communautaire,

VU l'exercice de la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés", en référence à l'article L224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'exposé fait par M. le Président de la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange,
VU l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la commission « environnement » en date du 08 septembre 2025,
APRES avoir pris connaissance du RPQS 2024 du Pôle Déchets,
ENTEDU l'exposé de M. le Président de la CCHCPP,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'ADOPTER** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du pôle déchets de la CCHCPP pour l'année 2024.
- **DE CHARGER** M. le Président de mettre ledit rapport et la présente délibération à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant, à signer tous documents, actes et règlements, pour permettre l'application de la présente délibération.

Fait à Pange le 16 septembre 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Bureau : 28

Présents : 16

Pouvoirs : 6

Votants : 22

Excusés : 12

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 16 Septembre 2025

Date de convocation : 10 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 septembre à 19 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	/
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAussy :	M. Étienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	/
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	/
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE



LES ETANGS :

MARSILLY :

SAINT-HUBERT :

SANRY-LES-VIGY :

SANRY-SUR-NIED :

SORBEY :

VRY :

M. Yves LEGENDRE

M. Bernard BARRE

Mme Sylvie RICHARD

M. Lionel GUIRAUT

Mme Marie-Laure POINSIGNON

M. Claude SPINELLI

M. Dominique MAST

Absents :

/

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Alain DALSTEIN pour tous les points à l'ordre du jour

M. Michel HERENCIA a donné procuration à M. Étienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour

M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour

M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Sylvain WEIL pour tous les points à l'ordre du jour

M. Claude SPINELLI a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour

M. Dominique MAST a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2025_31 : TRAME VERTE ET BLEUE – Convention avec l'ARCP – Plan de gestion différencié

Le domaine du château de Pange, d'une superficie de 460 hectares traversés par la Nied française, abrite une grande diversité de milieux naturels (prairies alluviales, parc arboré, cultures, forêt). Une association travaille à en faire une Maison d'Arts et de Cultures, tout en assurant sa préservation écologique. Les propriétaires souhaitent préserver la biodiversité et valoriser ce site remarquable, reconnu pour son rôle dans les corridors écologiques et la prévention des inondations.

Après un an de concertation avec différents acteurs (EPAGE des 3 Nied, Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Région Grand Est, CCHCPP, etc.), un consensus s'est formé autour d'un plan de gestion écologique à long terme conciliant patrimoine historique et naturel. Au nom de l'intérêt collectif, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et la Région Grand Est sont en capacité de financer cette étude à hauteur de 80% à condition qu'elle soit portée par un porteur de projet public.

La lettre jointe sollicite donc le soutien de la Communauté de Communes Haut Chemin-Pays de Pange pour mettre en œuvre ce plan, avec l'engagement des propriétaires à en respecter les recommandations.

Le Bureau Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les compétences de la CCHCPP en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI),

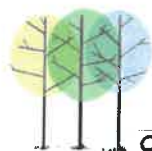
CONSIDERANT l'intérêt écologique et patrimonial du domaine du Château de Pange (460 ha), traversé par la Nied française et comportant prairies alluviales, boisements, milieux aquatiques et parc arboré,

CONSIDERANT le rôle de ces prairies dans la préservation de la biodiversité, la continuité des corridors écologiques intercommunaux et la rétention naturelle des eaux,

CONSIDERANT le projet porté conjointement par les propriétaires et l'association dédiée à la reconversion du site en Maison d'Arts, de Cultures et de Rencontres, avec une gestion écologique différenciée à long terme,

CONSIDERANT les échanges déjà engagés entre l'EPAGE des eaux vives des Trois Nied, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la Région Grand Est, la CCHCPP et l'association Lorraine Nature Environnement,

Après en avoir délibéré, par une abstention (M. Christian PETIT) et 21 voix pour,



**Haut Chemin
Pays de Pange**

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le

S²LOW

ID : 057-200067957-20250916-DBC2025_31-DE

DECIDE :

- **D'APPORTER** son soutien au plan de gestion écologique différencié du domaine du Château de Pange ;
- **D'ACCOMPAGNER** la mise en œuvre de ce plan en lien avec les acteurs institutionnels et associatifs concernés ;
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération en accord avec la réglementation.

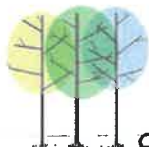
Fait à Pange le 16 septembre 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP





Membres du Bureau : 28

Présents : 16

Pouvoirs : 6

Votants : 22

Excusés : 12

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 16 Septembre 2025

Date de convocation : 10 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 septembre à 19 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	/
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSY :	M. Étienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	/
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	/
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE

LES ETANGS :

MARSILLY :

SAINT-HUBERT :

SANRY-LES-VIGY :

SANRY-SUR-NIED :

SORBEY :

VRY :

M. Yves LEGENDRE

M. Bernard BARRE

Mme Sylvie RICHARD

M. Lionel GUIRAUT

Mme Marie-Laure POINSIGNON

M. Claude SPINELLI

M. Dominique MAST

Absents :

/

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Alain DALSTEIN pour tous les points à l'ordre du jour

M. Michel HERENCIA a donné procuration à M. Étienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour

M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour

M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Sylvain WEIL pour tous les points à l'ordre du jour

M. Claude SPINELLI a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour

M. Dominique MAST a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2025_32 : TRAME VERTE ET BLEUE – Organisation d'animations scolaires à destination des écoles primaires du territoire

Dans le cadre de leur engagement en faveur de la valorisation de la trame verte et bleue, l'ARCP et la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange (CCHCPP) collabore pour accueillir, au printemps 2026, un circuit nature pédagogique à destination des élèves des écoles primaires du territoire. Cette animation s'effectuera grâce à l'accompagnement financier de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Cette animation portera principalement sur les thématiques de l'environnement, de la biodiversité ainsi que sur la prévention des déchets. Elles se dérouleront dans les espaces extérieurs du domaine du Château de Pange.

La CCHCPP prendra en charge l'organisation logistique des journées et proposera un livret pédagogique, en coordination avec les établissements scolaires concernés, et en étroite concertation avec l'ARCP. La prise en charge financière des transports sera assurée par les écoles.

Afin d'encadrer cette collaboration, une convention est proposée entre les deux parties, définissant les modalités de mise à disposition du domaine, les responsabilités respectives, les assurances, et les règles de sécurité à respecter.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la collaboration entre l'ARCP du Château de Pange et la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange pour l'organisation d'animations scolaires au printemps 2026 ;
- **DE VALIDER** les termes de la convention de partenariat jointe en annexe à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer la convention et tout document afférent à ce document.

Fait à Pange le 16 septembre 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP

